Image not found or type unknown

resiliation de caution solidaire

Par **berlingo**, le **10/04/2010** à **19:37**

bonjour

la caution solidaire de ma locataire (sa mère) vient de m'écrire en R AR pour me signifier qu'a compter de l'anniversaire des trois ans de bail elle ne serait plus caution de sa fille.
la fille , (50 ans) reste dans les lieux . pour le moment pas de problème de loyer mais elle est au RSA.

ma question : la mère a t elle le droit de résilier son engagement de caution alors que sa fille est toujours dans les lieux.
dans le cas ou ce serait légal, suis je droit d'exiger une autre caution ?

merci pour vos réponses

Pierre

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés